



CIEA7 #39:

THE ROLE OF REGIONAL AND INTERNATIONAL ACTORS IN THE CONFLICT
RESOLUTION PROCESS IN AFRICA AND INSIGHTS FROM THE HORN OF
AFRICA.

Simon Imbert-Vier[©]

simon.iv@laposte.net

Afars, Issas... and the making of the "djiboutian nation": an historical view

In 1977, the territory around the Gulf of Tadjura, then Territoire français des Afars et des Issas, rose out the colonial situation divided into two groups, presented as irreducible and antagonist. This division is maintained after the independence. For instance, after the fight ruled by FRUD from 1991 to get integrated into the Djiboutian nation, it is because of their declared "afarity" that the civilians leaving North of the country are confronted to a military repression.

If the official speeches denounce regularly "ethnicity" and "tribalism" – all the governments and their oppositions affirm themselves as "multi-ethnic" since the first one in 1958 –, doing so is only putting on and reinforcing its obviousness. Truly, there are individual and collective circulation between the groups, and the making of a boundary between them have proved to be impossible. They are constructions linked to a political and social situation, ideological resources that can be mobilisable by the individuals according to their needs.

This communication proposes to detail the history of some "ethnic" denominations in the Djiboutian area and the stakes they carry, from the first European descriptions in the middle of the 19th Century up to the independence.

Djibouti, Afar, Issa, ethnicity making of.

[©] Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf).

Le 19 mars 1967, 60% des électeurs de la «Côte française des Somalis» (CFS) acceptent officiellement le maintien du territoire sous souveraineté français et un nouveau nom pour la colonie : «Territoire français des Afars et des Issas» (TFAI). Dix ans plus tard, le 8 mai 1977, 98,8% des électeurs choisissent l'indépendance du pays sous le nom de «République de Djibouti». La nouvelle nation ne s'identifie donc pas en référence à ses habitants, mais par rapport à sa principale agglomération. Il s'agit, au moins sur ce point, d'un retour aux origines de cette construction territoriale par la colonisation française ¹. La création à Obock par la France, en 1884, d'un dépôt de charbon et l'installation d'une structure administrative ne sont liées qu'à des considérations impériales : la nécessité d'une «escale nationale» entre la métropole et la partie orientale de l'empire en construction, Madagascar et l'Indochine². C'est en revanche dans une dynamique coloniale interne, liée à des espérances commerciales sur l'Éthiopie, que le territoire s'étend vers le Sud du golfe, le littoral de la mer Rouge étant occupé par l'Italie et donc inaccessible. C'est finalement dans un double mouvement méridional qu'en 1896, la ville de Djibouti (créée en 1888) devient le chef-lieu de la colonie dont le nom est modifié en référence à un groupe d'habitants pour devenir la Côte française des Somalis.

Le chemin de fer de Djibouti à Addis Abeba, construit entre 1897 et 1917 à travers le Sud du territoire, consacre l'occupation des parties méridionales de la colonie. Il faut attendre le début des années 1930 pour que soit entreprise l'occupation du reste de la colonie, de l'Ouest et du Nord, qui n'est achevée que dans les années 1950 lorsqu'est tracée la frontière avec l'Éthiopie. Cette coupure chronologique de l'appropriation coloniale et de la pratique administrative recouvre approximativement la division «ethnique» entre les Afars et les Issas, affirmée par la dernière dénomination coloniale du territoire. En effet, les habitants des espaces méridionaux sont identifiés comme Somalis ou Issas, et les Afars peuplent principalement ceux du Nord et de l'Ouest investis plus tardivement. Cette relative correspondance entre identification ethnique et chronologie coloniale amène à s'interroger sur la signification des déterminants utilisés et leur mode de production. L'objet de cette communication est d'apporter des éléments qui permettent d'éclairer certaines étapes de leur fabrication.

Je ne souhaite pas revenir ici sur les cristallisations que représentent des identifications alors que les individus et les identités traversent les groupes ³, encore moins tenter de mettre en évidence des «réalités» que les ethnonymes pourraient recouvrir ou masquer. Je voudrais ouvrir des pistes pour une histoire de ces dénominations, des représentations qu'elles ont générées lors de leur «découverte» par les Européens au XIX^e

¹ Le territoire autour du golfe de Tadjoura est impensé avant la fin du XIX^e siècle.

² 1883 : premiers bombardements de Madagascar et prise de Hanoï par Rivière.

³ Streiff-Fénart (Jocelyne), Poutignat (Philippe) [1995].

siècle, puis de l'utilisation et l'évolution de ces identifiants après la Seconde Guerre mondiale⁴.

D'une façon générale, pour étudier une situation d'identification, que ce soit de groupe ou d'individu, il faut considérer trois éléments ; l'identifié, l'identificateur et l'identifiant⁵. C'est l'analyse de la relation entre ces deux personnes et une représentation dans un contexte donné, où les demandes et les présupposés des acteurs ne sont le plus souvent ni explicites, ni partagés, qui permet d'éclairer les fabrications identitaires. Autour de Djibouti, ces fabrications font intervenir deux grandes catégories d'acteurs, les Africains et les Européens. Les premiers sont les identifiés mais aussi des identificateurs, producteurs des identifiants qu'ils délivrent avec des conceptions et des intérêts propres et fluctuants. Les seconds sont identificateurs, ils souhaitent comprendre et décrire les réalités sociales et politiques avec des objectifs divers selon les situations : commerciaux, politiques, administratifs, voir scientifiques. Ils passent les informations qu'ils obtiennent (à travers des traducteurs le plus souvent) au filtre de leurs demandes et de leurs connaissances antérieures, leurs lectures et leurs fréquentations d'autres cultures. Enfin les identifiants ne sont pas univoques, ils changent de signification selon les individus mais surtout en fonction des situations. Comme fini par le constater un praticien de l'identification ethnique à Djibouti, Robert Ferry⁶, «les différents groupes s'enchevêtrent et les diverses dénominations se superposent souvent les unes aux autres pour s'appliquer aux mêmes individus»⁷; les identités sont des ressources que les acteurs mobilisent en fonction de leurs besoins. Cependant, définies et énoncées dans des rapports interpersonnels, elles sont interprétées dans d'autres cadres pour expliquer des situations politiques mettant en jeu des ensembles d'individus.

Les premiers Européens qui traversent le territoire, aux alentours de 1840, recueillent des identifiants qu'ils tentent d'organiser pour décrire les situations politiques et assurer des voyages plus sûrs et plus rapides. C'est dans une démarche du même ordre que pratiquent les voyageurs autour de 1880, accompagnée de visées plus commerciales et politiques en ces débuts de l'appropriation coloniale.

Les questions de l'identification des individus et des groupes qui habitent l'espace djiboutien et des relations entre les habitants et ces identités tient une place importante dans la vie politique djiboutienne depuis la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1958, tous les nationaux (français, puis djiboutiens) sont citoyens, et donc électeurs et éligibles. Depuis

⁴ Cette partie de la communication utilise des archives issues des Archives nationales d'outre mer (ANOM) d'Aix-en-Provence, du Centre des archives contemporaines (CAC) de Fontainebleau et des Archives diplomatiques de Nantes (ADN).

⁵ Grangaud (Isabelle), Michel (Nicolas), dir. [2010].

⁶ Militaire de carrière, il a été en poste en CFS à plusieurs reprises. Dans les années 1950, il y travaille pour le SDECE (service de renseignements). Il est impliqué dans la «Mission d'identification» du début des années 1970.

⁷ Ferry (Robert) [1994].

cette date, tous les gouvernements et leurs oppositions dénoncent le «tribalisme» et insistent sur leur ouverture «ethnique».

Ce n'est que dans les années 1930, avec les débuts de l'occupation effective du territoire au-delà des côtes et du chemin de fer, que l'administration estime nécessaire de décrire les structures sociales africaines. Elle poursuit alors ce catalogue des ethnonymes et tente de les organiser. A partir de la Seconde Guerre mondiale des pratiques systématiques d'identification des individus par l'administration sont mise en œuvre. Elles se basent souvent sur leur rattachement à des groupes identifiés, dont les significations et les limites se précisent et évoluent au fur et à mesure du processus. A partir de 1966, une politique extrêmement ferme d'identification administrative des nationaux et d'encadrement militaire des habitants est mise en place⁸.

Dans une description des dénominations il est impossible de s'extraire complètement du «vocabulaire ethnique»⁹ et des conceptions qu'il transporte. Cependant, l'étude de l'évolution des identifiants, des relations entre les mots et les réalités qu'ils recouvrent, permet de les repenser à défaut de réellement les déconstruire.

LES DESCRIPTIONS DES VOYAGEURS DU XIX^E SIÈCLE

Entre 1841 et 1890, onze récits de voyage, dont un partiel, sont publiés par dix Européens qui traversent les espaces terrestres autour du golfe de Tadjoura entre 1839 et 1886, c'est-à-dire avant l'installation coloniale européenne¹⁰. Un voyage fait l'objet de deux narrations et un voyageur accompli le périple deux fois. D'autres traversées ont eu lieu, mais n'ont pas fait l'objet de récits publiés.

Ces récits se répartissent en deux phases distinctes. D'abord aux alentours des années 1840, une série de voyageurs, plus ou moins mandatés par leur gouvernement, ont une démarche d'exploration. Dans une description géographique, ils détaillent les toponymes, décrivent les itinéraires et les difficultés rencontrées, mais étudient aussi les populations, leurs structures sociales et politiques. A partir de 1877, de nouveaux voyageurs sont insérés dans le mouvement colonial naissant, réalisant ce qu'Isabelle Surun appelle alors une «géographie de conquête»¹¹. Les descriptions sont plus pratiques, se consacrant principalement aux détails des itinéraires et des moyens utilisés.

⁸ Cette politique s'articule en trois volets : un contrôle physique de l'espace avec le barrage de Djibouti, un contrôle des habitants par des rafles et des expulsions massives, des assignations identitaires par des procédures administratives.

⁹ Fauvelle-Aymar (François-Xavier) [2006], en particulier pp. 65 et 100.

¹⁰ Voir la liste des récits publiés en fin d'article.

¹¹ Surun (Isabelle) [2003], p. 577.

Départ	Arrivée	Narrateur	Lieux	Durée	Publication
26/4/1839	29/5/1839	Karl Iseberg	Tadjoura-Awash	34	1843
3/8/1839	27/9/1839	Xavier Rochet d'Héricourt	Tadjoura-Allata	55	1841
17/5/1841	11/7/1841	Cornwallis Harris R. Kirk	Tadjoura-How	41	1844 1842
7/3/1842	20/5/1842	Charles Johnston	Tadjoura-How	56	1844
15/9/1842	20/10/1842	Xavier Rochet d'Héricourt	Tadjoura-Awash	36	1846
15/5/1877	9/9/1877	Antonio Cecchi	Zeila-Bonta	92	1886
22/8/1882	29/9/1882	Paul Soleillet	Obock-Awash	39	1886
11/1/1883	10/4/1883	Pietro Antonelli	Assab-Dhora	92	1883
28/7/1885	-	Emilio Dulio	Assab-	-	1886-88
14/4/1886	10/6/1886	Jules Borelli	Tadjoura- Bouloham	58	1890

Outre un missionnaire protestant germanophone, ces écrivains sont trois Français, trois Britanniques voyageant en deux groupes qui se retrouveront au Shoa durant la première période, et trois Italiens dans la seconde phase. Certains sont envoyés par leur gouvernement, d'autres voyages à titre plus ou moins individuel.

Ces textes mélangent plusieurs sources : des publications des voyageurs précédents, les observations faites par l'auteur et les informations obtenues directement ou non des habitants. Les voyageurs décrivent le trajet en partant de la côte vers le Shoa. Rochet d'Héricourt narre rapidement son retour lors de son deuxième voyage, ainsi que Paul Soleillet et Jules Borelli. Le tableau ci-dessus résume la partie qui se déroule entre le départ et la traversée de l'Awash dont le franchissement symbolise tout au long de la période l'entrée dans le Shoa¹². Tous les voyageurs de la première phase partent de Tadjoura, et empruntent à peu près le même trajet. Ce n'est que durant la seconde période qu'apparaissent Zeila, Assab ou Obock (mais ce trajet passe par Tadjoura) comme points de départ. Le dernier voyageur, Borelli, fini par partir de Tadjoura après avoir échoué depuis les environs de Djibouti sur la rive sud du golfe.

Les premiers voyageurs européens dans la région du golfe de Tadjoura identifient des groupes et réalisent des taxinomies diverses. Ils essayent de décrire des organisations sociales et politiques mais sont confrontés tout de suite aux ambiguïtés et approximations des définitions rigides confrontées aux réalités sociales, fluides et souples. Dans notre analyse des descriptions effectuées par les voyageurs nous conservons les ethnonymes utilisés. En effet, même s'ils évoquent des réalités actuelles, il faudrait démontrer la continuité des dénominations et de leurs significations pour être certain de ne pas faire d'anachronismes en utilisant des graphies contemporaines et les significations qui y sont attachées.

¹² C'était la limite de la région administrative du Shoa jusqu'à sa disparition en 1992.

Isemberg évoque plusieurs ensembles («Danakil», «Somal», «Arab», «Galla») et des tribus («tribes»). Parmi ces dernières, sur son trajet il rencontre les «We'ema», «Mudaitu», «Ad Ali», «Galeila» et «Burhanto». Il évoque aussi les Debnés, qui sortent d'un conflit avec les Mudaitu où ils ont été aidé par des Arabes venus d'Aden. Il montre une situation intéressante : *«The We'ema Danakil maintain about 100 Somal bow-men, who have been taken from various Somal tribes, and are now naturalized among them : they still preserve, however, their Somal tongue, and marry among themselves, without intermixing with the Danakils»*¹³. Si les «We'ema» sont pour lui une partie des Danakil, ce n'est pas le cas des «Mudaitu», puisque sur l'Awash, *«the shore to the right is inhabited by the Allas, Ittoos, and Mudaitu; and to the left, by the Danakils»*¹⁴.

Rochet d'Héricourt distingue deux groupes principaux, les «Saumalis» et les «Danakiles», qui pratiquent des échanges de pâturages en fonction des pluies, et constate que *«ce besoin réciproque maintient ordinairement la bonne harmonie entre ces deux grandes tribus»* (p. 80). Il distingue des «kables» parmi les Danakil de «l'Adel» : les «Ad-Ali», les «Assouba», les «Débenet», les «Débenet-Buema», les «Déniserra», les «Achemali», les «Takahides» et les «Hasen-Maras» ou «Modeïtos» qui se trouvent en Awsa. Mais ces groupes sont mélangés, ainsi *«les Bédouins de la kabile du ras Bidar sont un mélange de Débenets, d'Asouba, d'Hasen-Maras»* (p. 114) et *«des Asoubas, des Débentes et des Hasen-Maras sont mêlés aux Takahides proprement dits»* (p. 115). Ceci s'explique en partie par le fait que *«tous les habitants du royaume d'Adel parlent le même dialecte (...) : cette communauté de langage est le principal lien de leur nationalité»* (p. 118). Lors de son deuxième voyage, trois ans plus tard, outre une rencontre «Mahamet-Ibrahim-Loéta», chef des «Debenets», il signale que «les Harraris appartiennent à la race des Saumalis» (p. 262).

Harris évoque *«all the tribes of Danakil, Eessah, Somauli and Madaïto»*¹⁵. Cependant, s'ils maintiennent la spécificité des «Madaïto» – dont la capitale est Awsa et qu'il divise en «Assa-himéra», «Issé-hiraba», «Galeya», «Dar» et «Koorha» – il intègre parfois les «Eesahs» parmi les «Somaulis» (et parle d'*«Aboo Bekr, of the Somauli tribe Aboo Salam»* (p. 31)). Si une partie des «Debeni» – sous ensemble des Danakil – les «Adrusi», sont sous l'autorité du sultan de Tadjoura, *«Lohaïta ibn Ibrahim, Makobunto, Akil, or chief of the Debeni and a section of the Eessah, asserting supremacy over Gobaad, as a portion of his princely dominions»*¹⁶. Ce chef a pris le contrôle de la route des caravanes en combattant *«the*

¹³ p. 41, [Les Danakil We'ema comprennent environ 100 vachers somalis, pris dans diverses tribus somaliennes et ont maintenant intégrés parmi eux: ils conservent, cependant, leur langue somalienne, et se marient entre eux sans se mélanger aux Danakil].

¹⁴ p. 53, [les rives sur la droite sont habitées par les Allas, Ittoos et Mudaitus, et sur la gauche, par les Danakil].

¹⁵ p. 180 [toutes les tribus des Danakil, Eessah, Somauli et Madaïto].

¹⁶ p. 151 [Lohaïta ibn Ibrahim, Makobunto, Akil, ou chef des Debeni et d'une section des Eessah, a assuré sa suprématie sur le Gobaad, ajouté à ses possessions].

Galeyla tribe of Mudaïto» qui sont «on non very amicable terms with the Danakil»¹⁷. Kirk, qui voyage avec lui, distingue également les «Mudaïtus» des Danakil.

Johnston est le premier à identifier les Danakil aux «Affah» et note également que les «Abyssinians» les nomment «Adal» (p. 12). Il évoque les «Debennee», et les «Wahamah» et «Muditee» de l'«Owssa». Il désigne les «Issah Soumaulee» comme habitants du sud du golfe jusqu'au territoire des «Wahama Dankalli» (p. 108) et signale que «a great portion of the Issah Soumaulee acknowledged Lohitu as their chief, and bore the Debennee mark upon their breast. (...) Half of the Wahama tribe (...) were actually Issah Soumaulee»¹⁸. Il en conclut que «at the present day, the Dankalli and Soumaulee are distinct»¹⁹, mais qu'ils ont une origine commune. Enfin il signale la présence de métis qui revendiquent des identités multiples²⁰.

De cet ensemble d'observations émerge une image des structures politiques autour du golfe de Tadjoura dans les années 1840. D'abord la contrée de Tadjoura et de l'accès à la mer; au Sud-Ouest le pays des Debnés, dont le chef est Lo'oytá qui unifie politiquement de nombreux groupes; au Nord-Ouest, l'Awsa des Môdhatou; au Sud, le pays Somali. Cependant les limites territoriales et humaines entre ces ensembles ne sont pas précises et évoluent, ce sont les espaces interstitiels évoqués par Igor Kopytoff [1987]. Les allégeances individuelles et collectives peuvent être multiples, selon les moments, les étapes des transhumances et les situations politiques. Tous les habitants partagent le même mode de vie, pastorale et nomade, les mêmes références sociales et culturelles, et pratiquent des inter-mariages.

Après une longue période sans récits, de nouvelles descriptions sont publiées autour de 1880, alors que les Européens commencent à occuper le littoral de la mer Rouge²¹. Deux de ces voyageurs passent par Tadjoura, deux partent d'Assab, et le premier de Zeila en 1877. Cette variabilité des itinéraires semble montrer que la situation politique s'est assouplie et qu'un groupe ne parvient plus à s'imposer comme seule voie de passage.

Antonio Cecchi est le premier à détailler les Somalis²², en particulier les «Isa» qui se trouvent entre Zeila et Herrer et se divisent «in tre grandi tribù, chiamate : Haber-Gerhais, Haber-Aual e Haber-el-Jalec (...) tutti figli du Ishac»²³. Il évoque également, plus à l'Est, les

¹⁷ p. 177 [en termes peu amicaux avec les Danakil].

¹⁸ p. 240 [une grande partie des Issah Soumaulee reconnaissent Lohitu comme leur chef et portent les marques Debenne sur leurs épaules (...) La moitié des membre de la tribu des Wahama (...) sont des Issah Soumaulee].

¹⁹ p. 322 [aujourd'hui les Dankalli et Soumaulee sont différents].

²⁰ Sur la question des «métis» voir Saada (Emmanuelle) [2004].

²¹ Après l'achat d'Assab en 1880 par Rubattino, l'Italie l'occupe en 1882. A Obock, où des Français sont installés depuis 1881, un dépôt de charbon et une colonie sont créés en 1884.

²² En 1885, Antonio Cecchi écrit deux articles «ethnographiques» : «Le popolazioni della regione di Assab. I Danakili (Afar)», *Nuova antologia rivista di scienze, lettere e arti*, Roma, anno 20, 2^e seria, vol. 49 (della raccolta v. 79), fasc. 1, pp. 523-532 et «Le popolazioni della regione di Assab. I Somali», *Nuova antologia rivista di scienze, lettere e arti*, Roma, anno 20, 2^e seria, vol. 53 (della raccolta v. 83), fasc. 17, pp. 281-293.

²³ p. 39 [en trois grandes tribus appelées : Haber-Gerhais, Haber-Aual et Haber-el-Jalec (...) tous fils d'Ishac].

«Uarsangali» et les «Migertini». En ce qui concerne les Afars, il identifie deux grandes familles, les «Devenekemena», vers le Shoa, et les «Assaiamarà» vers la côte. Il distingue les «Assaiamarà pure sangue» des «Mudaitù» et de ceux de l'«Anfari». Il signale aussi la proximité des modes de vie entre Afars et Somalis (p. 102).

En 1882, Paul Soleillet, qui passe par Tadjoura, décrit la structure politique des Afars : «*Le sultan de Reitta (...) est allié des sultans de Tadjoura et de Loïta et ces trois sultans sont feudataires de Mohammad Hanfalé, sultan de Haoussa*» (p. 3). Mais il existe aussi «*deux grandes tribus afars indépendantes et sauvages parmi les sauvages*» (p. 60) : les «Gallelas» et les «Aissameras». Il signale encore des inter-mariages entre Afars et «Çomalis Issas» (p. 65).

En 1883, Pietro Antonelli passe plus au Nord, au départ d'Assab, il est le premier à traverser l'Awsa. Il distingue les «Assaiamaras» entre les côte et l'Awash, des «Adoiamaras» au-delà du fleuve. Il signale les «Modaito» parmi les «Assaiamaras». Deux ans plus tard, Emilio Dulio part également d'Assab, mais sa description n'apporte pas de nouvelles informations.

Lorsqu'en 1886, Jules Borelli souhaite se rendre au Shoa, «*les Issah-Somali et les Danakil sont en guerre*» (p. 3). Les caravanes ont abandonné «*la route pratiquée avant l'affermissement des Français à Obock*» (p. 3) au départ de Zeila pour passer par l'Awsa. Or ce chemin est impraticable à cause d'un conflit entre «Galela» et «Debenet» (p. 14). Après avoir échoué à partir du Sud du golfe, il finit par emprunter l'itinéraire au départ de Tadjoura. Il identifie deux entités («Issah» et «Danakil») et s'étonne que «*l'autorité qu'Abou-Bakr exerce sur les Issah-Somali est réelle; elle se comprend mal quand on sait que cet homme est Dankali*» (p. 8). Parmi les Afars, il distingue «Mohammed Loëta, chef des Adoïamara», les «Takaïli» à Obock, les «Adali» à Rehayto et les «Assoba» à Ambado.

Aux débuts de l'installation coloniale, il semble donc bien, au vu de ces récits, que la représentation des habitants des territoires autour du golfe de Tadjoura comme divisés en deux grands groupes (Somalis et Afars) est établie. Mais ces ensembles ne sont pas vus comme homogènes, les relations entre les groupes, les hiérarchies et les constructions politiques ne sont pas bien comprises. Ce travail de description et d'analyse se continuera durant la situation coloniale, plus particulièrement dans les espaces contrôlés par l'administration. Avec l'accord franco-anglais de 1888 qui ouvre la voie du Sud, puis la construction du chemin de fer, c'est la route méridionale vers Harar qui est privilégiée par les Français, les pistes plus septentrionales sont abandonnées et leurs habitants restent peu décrits pendant quelques décennies. Ce n'est qu'au début des années 1930 que l'occupation des parties occidentales de la colonie est entamée, à partir du poste de Dikhil créé en 1928, à la frontière entre les territoires Issas et Afars.

LES IDENTIFICATIONS PAR L'ADMINISTRATION

En décembre 1939, Hubert Deschamps, alors gouverneur de la CFS, émet une circulaire²⁴ qui marque une étape dans l'histoire des assignations à Djibouti: il demande aux commandants de cercle, à partir de l'identification des groupes, de passer à celle des individus en réalisant un recensement. A l'intérieur de la population de la colonie, il distingue trois grands ensembles: les Issas et les «Adohyamara», qui devront être recensés intégralement²⁵, et les autres «Danakil», les «Assahyamara», pour lesquels le recensement *«devra être ajourné dans les cas où il pourrait amener des incidents»*. Pour les nomades, le recensement sera effectué non auprès des individus, mais *«par renseignements demandés aux notables compétents»* qui sont donc les références. L'objet de ce travail est de marquer *«un nouveau stade de notre emprise sur les populations»* qui apportera des *«facilités (...) aux points de vue de la situation politique et de la sécurité»*. Le début de la guerre empêche la mise en œuvre de cette circulaire ambitieuse. Cependant en 1942, un officier qui a commandé les cercles d'Ali Sabieh puis de Dikhil et participé à l'organisation politique de l'occupation du territoire, Edouard Chedeville²⁶, réalise un «recensement généalogique» des Issas. Ce document de plusieurs centaines de pages²⁷ vise à identifier des lignées familiales, à partir de déclarations de notables, et à y situer les individus. Régulièrement remis à jour jusqu'aux années 1970, ce travail constitue pendant plus de trente ans un outil utilisé pour l'identification des «Français» parmi les Issas²⁸.

Afin de prélever sur les nomades un impôt de capitation, institué à partir de 1944²⁹, des groupes, identifiés par leurs chefs, sont recensés et évalués numériquement. L'objectif de cette nouvelle pratique n'est pas tant fiscal – les recettes sont très faibles – que de fournir un outil de contrôle de la population³⁰. De plus, le lien entre recensement, donc identification, et droit au séjour apparaît immédiatement : dès 1944 l'accès au territoire est en théorie interdit aux nomades non recensés³¹.

²⁴ ANOM, 3F2, circulaire du 12/12/1939.

²⁵ «En raison de la difficulté de discriminer les Issas français des Issas italiens, toutes les sous-fractions qui ont des représentants sur notre territoire seront recensées intégralement», *ibid*.

²⁶ Né en 1905, Saint-Cyrien, il est en poste en Tunisie, en AOF, en Mauritanie et au Maroc, puis en CFS de 1938 à 1943. Il devient ensuite enseignant d'afar à «Langues'O» dont il est diplômé d'arabe et de berbère.

²⁷ On trouve aux ANOM dans les «fonds privés» un exemplaire de 1960, en quatre registres corrigés en 1970 («Papiers Bertin» PA 351), et une version «développée» en 1966 accompagnée d'un «Fractionnement des Issa, Issack, Gadaboursi» de 1965 («Papiers Ferry» 49 PA).

²⁸ «Il a suffi, pour obtenir les listes électorales de mettre à jour ce recensement et d'en tirer la liste des individus vivants ayant plus de 21 ans», CAC 940163/78, rapport de la commission de contrôle de la consultation électorale du 19/3/1967.

²⁹ Il est supprimé en 1949 avec la création du «franc Djibouti».

³⁰ «Les indigènes sont d'autant plus affables qu'ils se savent en majeure partie recensés» (ANOM, 1E5 et 1E6/1-5 Tadjoura, «Rapports mensuel, journal de poste - 1930-1945», rapport de février 1944).

³¹ «L'accomplissement des formalités de recensement vaut autorisation de séjour (...) Ceux qui refusent de s'y plier ne sont pas «insoumis», mais l'accès de (sic) territoire doit leur être interdit.» (ANOM, 1E6/4-7 Tadjoura, «Correspondance 1944-1945», lettre du gouverneur, 23/8/1944).

Rapidement en effet, une conséquence pratique est tirée de ces informations, celle du droit au séjour, en particulier dans la ville de Djibouti. A partir de 1947, apparaît au *Journal officiel* de la colonie un nouveau type de décision: des arrêtés d'expulsion qui détaillent des identifiants «ethniques» pour les personnes concernées. L'étude détaillée de ce corpus entre 1947 et 1963, soit près de 10 000 décisions, permet de mettre en évidence des constructions «ethniques». Par exemple, l'identification d'un sous-ensemble somali, les Issaqs, mis sur le même plan que les Issas, émerge progressivement, à partir de l'agglutination de plusieurs groupes qui en deviennent des composantes³².

Un autre phénomène qui se déroule également dans les années 1950 est la ré-attribution du nom «Afar» aux populations du Nord et de l'Ouest³³, appelées «Danakil/Dankali» dans tous les textes à partir de la fin du XIX^e siècle, pendant 50 ans. Ce changement de dénomination marque leur incorporation dans l'administration de la colonie. Depuis la fin du XIX^e siècle, les Français étaient peu en contact avec les Afars, si ce n'est à partir des années 1920 dans la périphérie du cercle de Dikhil, où ils représentaient le front pionnier à conquérir³⁴. Après la Seconde Guerre mondiale, les espaces afars sont administrés, leurs populations mieux décrites, et leur dénominations plus précises³⁵.

Après la Seconde Guerre mondiale la question de l'identification des individus porte de plus un enjeu politique lié à la citoyenneté. En 1945, est créé un «Conseil représentatif» dans lequel la représentation censitaire des habitants n'est pas territoriale mais «ethnique», avec deux Afars, deux Somalis, deux Arabes et six «Français». Avec la «loi cadre» du 23 juin 1956, tous les ressortissants français, y compris les anciens «indigènes» deviennent citoyens et donc électeurs. La question de l'identification des citoyens – donc de la distinction entre nationaux et étrangers – devient alors centrale pour l'existence même de la colonie, puisque trois référendums en vingt ans posent la question de l'indépendance du territoire.

L'administration coloniale française est à la peine pour identifier ses ressortissants; elle se heurte à l'approximation des territoires, la labilité des identités, la mobilité des habitants et l'absence d'état civil³⁶. Partis de l'évidence de la distinction entre «français» et «étranger», les administrateurs en charge des recensements se perdent finalement dans les

³² Appelés «Abar-Awal», «Abar-Jallo», «Abar-Yonis»... dans les arrêtés. On constate la même évolution en analysant les délivrances de cartes d'identité (ANOM, 3F2). Pour plusieurs auteurs (Piguet (François) [1998]), les Issas sont un sous-ensemble des «Dir», qui serait une «branche» des Somalis au même titre que les Issaq.

³³ Une des premières mentions dans un texte administratif se trouve dans un rapport de l'administrateur de Tadjoura de janvier 1955 (ANOM, AE6/4-7, rapport du 4^e trimestre 1954).

³⁴ Des affrontements armés entre militaires et habitants ont lieu jusqu'au milieu des années 1940, avec deux paroxysmes en 1935 et 1943. Ils sont liés à la pénétration des troupes françaises dans le territoire, avec

³⁵ Entre 1930 et 1939, la zone administrative qui couvre le Nord du territoire s'appelle «cercle des Adals». Selon un administrateur, c'est un «mot historique qui servait à désigner les populations établies sur les territoires qui forment actuellement la Côte française des Somalis» (ANOM, 3G3, «Correspondance (1923-1955)», lettre de l'administrateur Jourdain, 16/12/1930).

³⁶ L'état civil «indigène» créé en CFS en 1935, est officiellement étendu aux cercles de l'intérieur en 1951. Sur l'usage et la mise en place de l'état civil, voir Noiriél (Gérard) [1993].

taxinomies pour tenter d'identifier les individus³⁷. Dès 1945, un incident montre que la question est insoluble. Après que le consul d'Ethiopie à Djibouti se plaint d'avoir été expulsé d'une tribune interdite aux «indigènes» lors d'une rencontre sportive, une note de service indique que «les Ethiopiens ne sont pas des indigènes mais les ressortissants d'un pays voisin»³⁸. Elle démontre l'impossibilité de la distinction matérielle et la limite de l'assignation. Il n'existe pas de solution de continuité entre les habitants de la Côte française des Somalis et ceux de l'Ethiopie ou la Somalie, les frontières sont même alors encore en cours de négociation. Comme il est impossible de respecter les critères formels d'attribution de nationalité prévus par la loi³⁹ et que toutes les tentatives de descriptions objectives sont vouées à l'échec, l'identification des nationaux découle finalement d'une décision politique. Alors que la loi française prévoit que l'attribution de nationalité est une prérogative judiciaire, c'est en fait l'administration qui la réalise sous couvert de procédures nécessairement arbitraires⁴⁰. Pour ce faire, elle essentialise les représentations dont nous avons évoqué la construction, tout en continuant à les faire évoluer avec la même utilisation d'une parole africaine réinterprétée⁴¹, avec l'objectif d'être plus efficace.

En 1951, une «Commission de recensement de la population autochtone du Territoire» est instituée, chargée d'établir l'«identité des autochtones citoyens français» qui «recevront une carte d'identité»⁴². Sous couvert de recensement il s'agit de distinguer les autochtones ressortissants Français des étrangers parmi les habitants. La commission, composée d'administrateurs et de «notables» français : «deux issas, deux danakils, un gadaboursi, un abéraoual et deux arabes», n'étudie que les dossiers acceptés par les fonctionnaires chargés de les recevoir. Pour la ville de Djibouti, cette commission traite 15 009 dossiers entre 1951 et sa fin d'activité en 1955. Elle délivre 11 360 cartes d'identité, dont 4 468 ne sont pas réclamées, et rejette 3 649 demandes, soit 24,3%⁴³. En cas de doute ce sont les notables qui identifient les lignages et y rattachent les individus. Cette

³⁷ Les difficultés des administrateurs sont bien expliquées dans un *Compte-rendu d'exécution* du recensement des «non-originaires» par le commandant de cercle de Djibouti (P. Roser), 28/1/1957 (ANOM, 3F2).

³⁸ ADN, Ambassade à Addis Abeba B26, note du 16/2/1945.

³⁹ Pour être Français de naissance («par attribution») il fallait prouver être né en CFS de parents qui y seraient eux-mêmes nés. L'absence d'état civil rend objectivement impossible de prouver de tels événements.

⁴⁰ En 1950, le ministère de la FOM constate que «la difficulté à laquelle nous nous heurtons, c'est qu'il n'est pas possible à une commission administrative de reconnaître ou d'attribuer la nationalité française. Pour tourner cet obstacle, je crois qu'il conviendrait de ne pas faire mention de la nationalité et de la supposer acquise, chaque fois que l'examen attentif des cas particuliers justifiera une telle détermination.» (ANOM 3F2, lettre au gouverneur du 23/12/1950). Une note anonyme, sans doute de 1951, explique que «tous les individus recensés, mariés, chefs de famille dont toute la famille (ascendant et descendants) sont domiciliés en CFS ont "ipso facto" reçu une carte d'identité. Leur déclaration de naissance à Djibouti a été présumée exacte, sans aucune enquête.» (ANOM 4F2).

⁴¹ En 1966, H. Beaux, chef de service des affaires territoriales, détaille les modalités d'un recensement en cours : «On vérifie l'appartenance des tribus résidant momentanément sur notre territoire aux ethnies et aux fractions considérées par la coutume et par nos enquêtes antérieures comme seules originaires de la Côte française des Somalis. (...)

Nous serons en mesure, au terme de ces opérations, de connaître avec une très grande approximation (sic) le chiffre de la population locale et plus spécialement celui de la population originaire du Territoire.»

⁴² Arrêté local n° 49 du 17/1/1951, JO CFS.

⁴³ ANOM, 3F2 Démographie.

assignation se fait donc toujours en appliquant un filtre européen sur une information africaine.

Les dernières années de la présence française à Djibouti sont marquées par les tentatives désespérées de l'administration pour trouver des critères permettant d'y réaliser une typologie «satisfaisante» des habitants. Elle est prise en tenaille entre une population urbaine en constant accroissement, l'impossibilité matérielle de figer les identités et les généalogies des individus, les pressions des responsables politiques africains pour faire reconnaître leurs «clients» et la nécessité politique de maintenir le territoire sous souveraineté française. Une filtre supplémentaire, depuis la création de la Somalie en 1960, et surtout les «événements» de 1966-1967 ⁴⁴, est la décision de favoriser la présence des «Afars», définis comme soutenant la présence française, aux dépens des «Somalis» supposés favorables à l'indépendance.

Toutes les tentatives de rationalisation se révèlent vaines, les fabrications restent déterminantes. En 1970-1972, une «Mission d'identification de la population», mise en œuvre par des militaires, met en fiches 120 000 habitants âgés de plus de 15 ans. Elle procède par la reconnaissance physique directe des habitants, sans intermédiaire, et tente d'en déduire leur nationalité, même si telle n'est pas sa fonction légale puisqu'il s'agit théoriquement d'une prérogative judiciaire. A la fin de la mission, son chef, le général de réserve et ancien député de la Côte française des Somalis, Edmond Magendie explicite dans son rapport les sous-entendus idéologiques de sa démarche :

Ce n'est pas sans un profond soulagement que le chef de mission a pris acte du fait qu'au terme des travaux de la mission conduits en toute objectivité et sans idée préconçue (...) le bilan des estimations présentées ici corrobore les résultats du Référendum de mars 1967.

En apportant en effet l'appoint des suffrages européens à ceux des Afars et des Arabes, partisans convaincus de la présence française, les 60% de réponses affirmatives se retrouvent. ⁴⁵

L'assimilation entre Somalis et indépendantistes est affirmée, démontrée et légitimée par l'étude «scientifique» de la population. Cette note est exemplaire de la façon dont la sur-détermination inconsidérée d'éléments issus des réalités locales engendre l'«essentialisation ethnique», qui nie les individus qui y sont confrontés.

⁴⁴ A la suite de l'exhibition de banderoles réclamant l'indépendance en août 1966, le territoire entre dans un cycle de manifestations-répression qui cause de nombreux morts. Une nouvelle vague de manifestations suit le rejet de l'indépendance par un référendum en mars 1967. Face à cette situation, l'administration procède à de très nombreuses expulsions, puis construit un barrage autour de la ville de Djibouti, officiellement pour contrôler les migrations.

⁴⁵ Rapport Magendie du 16/2/1973, 35 p., note 1, p. 14 (des exemplaires de ce rapport peuvent être consultés dans les cartons ANOM, PA 351 et Contrôle 1270; CAC 940163/28 et 940163/78). Voir aussi une analyse du même ordre dans Tholomier (Robert) [1977], p. 41.

CONCLUSION

Les quelques exemples présentés dans cette communication peuvent aider à comprendre les modalités par lesquelles se sont forgées certaines identités à Djibouti. Nées de la confrontation entre des descriptions africaines et des interprétations européennes, elle aboutissent à la tension du politique. En effet, les identifications déclinées dès le XIX^e siècle par les informateurs relèvent de relations individuelles et d'allégeances politiques. Ainsi, selon le linguiste Didier Morin, *«la division entre Adohyammára et 'Assahyammára,(...) n'est ni territoriale, ni sociale, ni liée à une parenté réelle ou supposée. Elle est d'abord politique»*⁴⁶. Il montre également la labilité des identités en décrivant des groupes somalis «afarisés»⁴⁷.

Outre les ressources qu'elles représentent pour les individus, les identités sont utilisées par les structures politiques en fonction de leurs besoins propres⁴⁸. Lors de la création d'un Etat indépendant autour du golfe de Tadjoura en 1977, les contradictions se maintiennent avec la permanence des représentations. Alors que la construction nationale voudrait générer une identité djiboutienne, la «djiboutienneté»⁴⁹, les identités antérieures sont parallèlement toujours utilisées, adaptées et recomposées. Ainsi, l'opposition armée du FRUD⁵⁰, dans les années 1990, s'identifiait aux Afars tout en refusant le «tribalisme»⁵¹. C'est de même en raison de leur «afarité», qui les rendait dissidentes, que les populations civiles du Nord ont été victimes d'une violente répression lors de la «reconquête» par les troupes pro-gouvernementales⁵², nécessairement «somalies». Il est cependant frappant de constater que ce mouvement d'opposition armé se situe dans le cadre de la nation djiboutienne : il revendique une meilleure intégration nationale, non une séparation ou une «grande Afarie».

De même en 2003, lorsque le gouvernement organise l'expulsion du pays de 80 000 personnes, soit près de 15% de la population, qualifiées de «réfugiés étrangers»⁵³, c'est encore l'identité «nationale» et non «ethnique» qui est invoquée. Or, l'attribution initiale de la nationalité djiboutienne⁵⁴ reprend les critères élaborés en situation coloniale, puisque «est

⁴⁶ Morin (Didier) [2004], p. 92.

⁴⁷ *Idem*, pp. 36, 82, 101, 110, 247, sv «Somali».

⁴⁸ Dans les années 1960, les nationalistes somalis décrivent les Afars comme des «Somalis du Nord». Pour un militant afar, «la seule chose que l'on peut rapprocher de la notion "Afar" est naturellement l'entité "Somali"» (Ali Coubba [1993], p. 42). A l'inverse, pour Pierre Oberlé, ancien fonctionnaire français à Djibouti, «un Issa ressemble davantage à un Afar qu'à un Somali de Mogadiscio» (Oberlé (Philippe) et Hugot (Pierre), [1985], p. 44).

⁴⁹ Ali Moussa Iye [2003].

⁵⁰ Le Front pour la Restauration de l'Unité et la Démocratie lance une insurrection armée en novembre 1991. Il contrôle le Nord du pays jusqu'à une offensive gouvernementale en juillet 1993.

⁵¹ Mais elle s'y réfère parfois, voir par exemple un entretien avec Ahmed Dini dans lequel il critique la création d'un district d'Arta comme étant «une opération d'expansion territoriale tribale, au bénéfice des Issas» (*Dernières Nouvelles d'Addis*, n° 30, 2002, p. 4).

⁵² Dans *Le Monde* du 5/3/1994, l'opposition dénonce des viols, l'exécution de 176 civils et des déplacements massifs de population.

⁵³ *Dernières Nouvelles d'Addis*, n° 37, 9-11/2003; *Le Monde*, 17/9/2003.

⁵⁴ Loi portant code de la nationalité djiboutienne, n° 200/AN/81 du 24/10/1981

djiboutien, ainsi que ses enfants mineurs, l'individu majeur, au 27 juin 1977 qui, par suite de sa naissance en République de Djibouti, était français au sens des lois encore en vigueur sur le territoire» (art. 5). Sous couvert d'identité nationale, ce sont donc également les constructions de la situation coloniale qui sont mobilisées.

BIBLIOGRAPHIE

Récits publiés, dans l'ordre des voyages

- Iseberg (Karl Wilhelm), Krapf (Ludwig) [1843], *Journals*, London, Frank Cass & co, rééd. 1968, 529 p.
- Rochet d'Héricourt (C. F. Xavier) [1841], *Voyage sur la côte orientale de la mer Rouge, dans le pays d'Adel et le Royaume de Choa*, Paris, Arthus Bertrand, 439 p.
- Harris (W. Cornwallis) [1844], *The Highlands of Æthiopia, described during eighteen months' residence of a British Embassy at the Christian Court of Shoa*, London, 3 vol. (428, 430 & 436 p.)
- Kirk (R.) [1842], «Report on the route from Tadjoura to Ankobar, Travelled by the Mission to Shwá, under charge of Captain W. C. Harris, Engineers, 1841 (close of the dry season)», *Journal of the Royal Geographical Society of London*, vol. 12, pp. 221-238 - <<http://www.jstor.org/stable/1797999>>
- Johnston (Charles) [1844], *Travels in Southern Abyssinia*, London, rééd. 1969, 2 vol.
- Rochet d'Héricourt (C. F. Xavier) [1846], *Second voyage sur les deux rives de la mer Rouge, dans le pays des Adels et le Royaume de Choa*, Paris, Arthus Bertrand, 406 p.
- Cecchi (Antonio) [1886], *Da Zeila alle frontiere del Caffa*, Roma, Società Geografica Italiana, 3 vol.
- Soleillet (Paul) [s. d. (1886)], *Une exploration commerciale en Ethiopie*, Paris, 318 p.
- Antonelli (Pietro) [1883], «Il mio viaggio da Assab allo Scioa», *Bolletino della Società geografica italiana*, pp. 857-880
- Dulio (Emilio) [1886-1888], «Dalla baia di Assab allo Scioa per l'Aussa», *Cosmos*, Torino, vol. 9, pp. 102-118, 163-172, 272-278 & 283-356
- Borelli (Jules) [1890], *Ethiopie méridionale, journal de mon voyage aux pays Amhara, Oromo et Sidama*, Paris, 521p., <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k104072f>>

Références

- Ali Coubba [1993], *Djibouti, une nation en otage*, L'Harmattan, Paris
- Ali Moussa Iye, «La djiboutienneté en question», *Dernières Nouvelles d'Addis*, n° 37, 2003, p. 11.
- Blévis (Laure) [2003], «La citoyenneté française au miroir de la colonisation. Etude des demandes de naturalisation des "sujets français" en Algérie coloniale», *Genèses*, n° 53, décembre, pp. 25-47
- Chedeville (Edouard) [1994], «Groupes de descendance, groupes territoriaux et commandements traditionnels chez les Afars», in Lepage (Claude), éd., *Actes de la X^e Conférence des Etudes Ethiopiennes*, pp. 461-464
- Fauvelle-Aymar (François-Xavier) [2006], *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris, Seuil, coll. L'Univers historique, 472 p.
- Ferry (Robert) [1994], «Groupes de descendance et groupes territoriaux en pays Afar», in Lepage (Claude), éd., *Actes de la X^e Conférence des Etudes Ethiopiennes*, pp. 465-475.
- Grangaud (Isabelle), Michel (Nicolas), dir. [2010], «L'identification, des origines de l'islam au XIX^e siècle», *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 127
- Imbert-Vier (Simon) [2008], *Frontières et limites à Djibouti durant la période coloniale (1884-1977)*, Université d'Aix-Marseille 1, thèse d'histoire sous la direction de Colette Dubois, 698 p.
- Kopytoff (Igor), dir. [1987], *The African Frontier: the Reproduction of Traditional African Society*, Bloomington, Indiana University Press, 288 p.
- Morin (Didier) [2004], *Dictionnaire historique afar (1288-1982)*, Paris, Karthala, 303 p.
- Noiriel (Gérard) [1993], «L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain», *Genèses*, n° 13, pp. 3-28 - <www.persee.fr>

- Oberlé (Philippe), Hugot (Pierre) [1985], *Histoire de Djibouti - Des origines à la république*, Paris, Dakar, Présence Africaine (rééd. 1996), 346 p.
- Piguet (François) [1998], *Des nomades entre la ville et le sable. Sédentarisation dans la Corne de l'Afrique*, Paris, Karthala/IUED, 444 p.
- Saada (Emmanuelle) [2004], «Paternité et citoyenneté en situation coloniale. Le débat sur les "reconnaissances frauduleuses" et la construction d'un droit impérial», *Politix*, vol. 17, n° 66, pp. 107-136, <www.persee.fr>
- Saada (Emmanuelle) [2003], «Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale», *Génèses*, n° 53, pp. 4-24
- Streiff-Fénart (Jocelyne), Poutignat (Philippe) [1995], *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, Le Sociologue (rééd. 1999), 270 p.
- Surun (Isabelle) [2003], *Géographies de l'exploration - La carte, le terrain et le texte (Afrique occidentale, 1780-1880)*, EHESS, Paris, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Daniel Nordman, 2 vol. (448 & 238 p. + 24 cartes)
- Tholomier (Robert) [1977], *A Djibouti, avec les Afars et les Issas*, Cagnes-sur-mer, auto-édité (sous le pseudonyme de Robert Saint-Véran), 272 p.
- Urban (Yerri) [2009], *Race et nationalité dans le droit colonial français - 1865-1955*, Université de Bourgogne, thèse de doctorat en droit public sous la direction de Patrick Charlot et Patrick Weil, 708 p.